

ADHÉRER AU COS LR, C'EST :

- Mettre en place une **action sociale complète et qualitative** en faveur des agents publics de votre établissement / collectivité
- **Simplifier sa gestion administrative** (plafonds URSSAF, etc.)
- Disposer d'un levier d'**attractivité et de fidélisation** en matière de ressources humaines
- Proposer des prestations **en faveur des agents retraités & seniors**
- S'assurer une **sécurité et une prévision financières** avec près de 85 % des recettes du COS LR reversées aux agents
- **Participer directement aux décisions** et aux orientations du COS LR sur le territoire
- **Soutenir l'activité des acteurs de loisirs** sur le territoire

COMMENT ADHÉRER AU COS LR ?

Solliciter un diagnostic financier préalable pour estimer le coût puis délibérer de l'adhésion à ce service et signer une convention. Pour plus d'information, contactez-nous.

TARIFS

Le COS LR propose un taux de cotisation à 1 % de la masse salariale de chaque adhérent, ou dans certains cas, un forfait individuel « plancher » de 160 €. Pour plus d'équité, les droits des agents sont déterminés selon la composition familiale et la tranche de revenus du foyer.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

 www.cos-lr.fr |  04 67 04 38 85 |  cos-lr@cdg34.fr



LE COS LR, DEVELOPPEUR D'ACTION SOCIALE POUR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX DANS L'HERAULT, LE GARD ET LA LOZERE

Rattaché au pôle Action sociale du CDG de l'Hérault, il accompagne quotidiennement plus de 300 collectivités et établissements publics de toutes tailles dans la mise en œuvre d'une action sociale efficiente, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité des conditions de travail de plus de 12 000 agents sur le territoire.



SIMPLIFIEZ-VOUS LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE ACTION SOCIALE DE QUALITE EN FAVEUR DE VOS AGENTS

Solidarité, loisirs, vacances, pouvoir d'achat... le Comité d'Œuvres Sociales du Languedoc-Roussillon (COS LR) met à disposition des employeurs territoriaux une large gamme de prestations et d'aides locales et nationales à destination de leurs agents (titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet ou non complet).

Les prestations proposées concernent les différents domaines de la vie privée et professionnelle. **Le COS LR veille à proposer à tous des prestations, à caractère social, culturel et de loisirs, organisées en 3 thématiques :**



ETRE ACCOMPAGNE

Aides, prêts & prestations relatives à tous les aspects de la vie privée et professionnelle d'un agent territorial, que ce soit dans les moments heureux ou les aléas du quotidien.

(ex : médaille, retraite, inaptitude, naissance, mariage, rentrée, Noël, aide sociale, prêts, ...)



PARTIR / VOYAGER

Aides & avantages permettant de bénéficier de tarifs préférentiels pour des vacances, escapades ou séjours.

(ex : locations, chèques-vacances, ...)



SE DIVERTIR

Aides et offres préférentielles pour les loisirs.

(ex : cinéma, billetterie, chèques culture, ...)

Créé en 1991, le COS-LR est une association dite de « loi 1901 ».

Son fonctionnement est donc celui de toute association. Il dispose d'un bureau et d'un conseil d'administration détenant le pouvoir décisionnel, composé paritairement de membres élus représentant les collectivités adhérentes et les agents bénéficiaires. Cela garantit ainsi la légitimité des orientations prises par le COS LR.



UN RESEAU DE CORRESPONDANTS

Pour assurer et faciliter la liaison entre le personnel de votre collectivité ou établissement et les services du COS LR, un correspondant est désigné par le maire ou le président. Il dispose d'un guide dédié qui l'aidera dans son activité de conseil et de constitution de dossiers de prestations.